République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

Institut National de la Formation et de l'Enseignement professionnels

Programme de Formation par Apprentissage

Spécialité:

Cariste

Niveau II: CAP

INFEF/0081/12/14/A

Version 0.0

SOMMAIRE

	Introduction	03
1.	Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage	04
2.	Présentation du programme de formation professionnelle par apprentissage	05
2.1.	Destination	05
2.2.	Structure du programme de formation par apprentissage	05
2.3.	Processus d'acquisition des compétences professionnelles	07
2.4.	Documents pédagogiques utilisés	07
3.	Profil du métier (spécialité)	80
3.1.	Identification du métier (spécialité)	08
3.2.	Domaine d'activité et description du métier (spécialité)	08
3.3.	Capacités professionnelles	08
3.4.	Exigences du métier et conditions de travail du métier (spécialité)	09
3.5.	Responsabilité du travailleur	09
3.6.	Evolution dans la carrière	09
4.	Curriculum du métier (spécialité)	10
4.1.	Objectif principal du curriculum	10
4.2.	Champs d'activités et leurs compétences professionnelles	12
4.3.	Synthèse du curriculum	13
4.4.	Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation	15
4.5.	Curriculum de l'Etablissement de formation	16
4.6.	Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice	47
5.	Mise en œuvre du programme : 0rganisation pédagogique et évaluation des compétences	64
5.1.	Organisation pédagogique de la formation	65
5.2.	Organisation de la formation au sein de l'établissement de la formation	65
5.2.1.	Organisation des rentrées en formation par apprentissage	65
5.2.2.	Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)	66
5.2.3.	Formation de base au niveau de l'EFP	67
5.2.4.	Formation complémentaire	67
5.3.	Formation au sein de l'entreprise formatrice	67
5.4.	Suivi et évaluation des compétences	68
5.4.1.	Organisation du suivi de l'apprenti	68
5.4.2.	Evaluation périodique des compétences professionnelles et instruments pédagogiques	68
5.4.3	Examen de fin d'apprentissage	69

Introduction

Ce Programme de formation par apprentissage est élaboré par la commission professionnelle chargée du métier : **Cariste**

Cette commission est constituée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, de méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels (INFEP et IFEP) et des formateurs de la wilaya retenue pour ce métier.

Composition de la commission professionnelle :

Nom & Prénom	Fonctions	Institutions
DJEMAI Boualem	PSEP 2	IFEP Médéa
Hadj Mohamed boudjemaa	PSEP chargé de l'ingénierie pédagogique	IFEP Médéa
Djabbouri AEK	PSEP chargé de l'ingénierie pédagogique	IFEP Médéa
MEHENNI Lyes	PSEP1 mécanique ENGINS	C.F.P.A Polyvalent constantine
DJEBBAR Mohamed	PSEP chargé de l'ingénierie pédagogique	IFEP Médéa
KHALDI Said	(Mécanicien des engins de manutention -privé)	Secteur économique Médéa
OUL RUISE MOHAMED	(Mécanicien des engins -privé)	Secteur économique Médéa

La démarche engagée pour la réalisation de ce programme de formation s'est fixée de réaliser:

- Le diagnostic et l'analyse du contexte de la formation par apprentissage dans le domaine de l'ingénierie pédagogique;
- La conception et l'élaboration d'une méthodologie d'élaboration / adaptation de programmes de formation destinés à l'apprentissage;

La réalisation de ce programme de formation par apprentissage s'inscrit dans le cadre de cette démarche qui a défini son processus par étape, du recueil des informations jusqu'à sa validation :

1. Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage

Parmi les objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage, il est mis en évidence ici essentiellement ceux liés aux aspects pédagogiques et notamment :

- L'amélioration de la qualité de la formation ;
- Le renforcement de la relation entre les établissements de la formation et les opérateurs économiques;
- L'implication effective, volontaire et consciente des professionnels dans le processus de formation des apprentis;
- L'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle.

En fait, l'amélioration de la qualité de la formation implique la conjugaison et la concrétisation des objectifs sous jacents ci-dessus évoqués. Au-delà des moyens humains et matériels qu'il s'agit de réunir et de mobiliser, il est nécessaire d'apporter les solutions aux insuffisances actuelles qui entravent le développement de l'apprentissage. Ces solutions touchent principalement l'organisation et les méthodes pédagogiques de ce mode de formation, les programmes de formation et la mise à niveau de la ressource humaine.

La formation par apprentissage, quant elle est bien organisée et correctement gérée aussi bien au niveau de l'établissement de formation professionnelle qu'au niveau de l'entreprise, a fait preuve de sa performance et de sa pertinence par rapport aux autres modes de formation. Les relations fonctionnelles, régulières et permanentes entre le Formateur et le Maître d'apprentissage, l'établissement de formation professionnelle et l'entreprise, constituent une garantie pour la réussite de la formation par apprentissage.

L'entreprise, l'artisan et le maître d'apprentissage sont des acteurs principaux de l'action de former, leur implication à tous les niveaux du cursus de l'apprenti (élaboration du plan de formation, encadrement de l'apprenti, évaluation de la formation) est incontournable.

Pour améliorer ces relations, les pérenniser et rendre effective l'implication des acteurs principaux de l'apprentissage, la démarche préconisée prévoit leur participation aux différentes phases d'adaptation/ou d'élaboration, d'actualisation et de mise en pratique des programmes, ainsi que dans le suivi et le contrôle périodiques d'acquisition des compétences professionnelles.

Dans le même sens, l'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle, à travers les établissements de formation professionnelle et les CAAL (Centre d'animation de l'apprentissage au niveau local), est assurée par la formation pédagogique des maîtres d'apprentissage et la mise à disposition des professionnels des instruments pédagogiques (programmes et plan de formation). Pour rendre irréversible cette démarche qualitative, ce travail de coordination nécessaire doit être ponctué par des rencontres périodiques à des échéances fixées préalablement entre tous les acteurs de l'apprentissage.

2. Présentation du programme de formation par apprentissage

2.1. Destination

Le présent programme de formation par apprentissage est destiné aux formateurs et aux encadreurs des établissements de la formation professionnelle, aux maîtres d'apprentissage et aux services chargés de l'organisation, du suivi et du contrôle de l'apprentissage.

Il constitue un document de référence et le point de départ pour les rédacteurs des contenus de cours, des exercices de travaux pratiques et les tests de contrôle périodique, ainsi que les sujets d'examen de fin d'apprentissage ou autres documents pédagogiques relatifs à l'apprentissage.

2.2. Structure du programme de formation par apprentissage

Le chapitre 3 : « *Profil du métier (spécialité)*» présente l'identification du métier (spécialité), le domaine d'activité/ description du métier (spécialité), les capacités professionnelles, les exigences du métier et les conditions de travail ainsi que la responsabilité du travailleur et l'évolution dans la carrière.

Le chapitre 4 : « Curriculum du métier (spécialité)» présente les objectifs du curriculum (4.1), les champs d'activités et les compétences professionnelles (4.2), la synthèse du curriculum (4.3), le découpage horaire par semestre par module et par lieu de formation (4.4), le Curriculum de l'Etablissement de Formation professionnelle (4.5) et le Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice (4.6).

La formation en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (la FTTC) au sein de l'établissement de formation (EFP) sont structurées en champs d'activités, compétences professionnelles, avec une description des activités professionnelles liées à ces compétences organisées en modules. Chaque module présente l'énoncé des sous- compétences avec les activités à exécuter et l'énoncé de la formation en savoirs théoriques, les techniques et la technologie y afférentes. Les contenus de la formation sous forme de cours et d'exercices pratiques sont préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage par référence au curriculum de formation.

Le curriculum prévoit une « Formation de base » destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au début de sa formation au sein de l'entreprise avec un minimum de compétences professionnelles.

Elle permet à l'apprenti de se situer par rapport à son futur métier, de mieux comprendre sa relation avec son employeur et son environnement professionnel et d'actualiser ses connaissances de base en matière de langue, de raisonnement et des formules arithmétiques ainsi que des notions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Elle est destinée également à l'acquisition des notions techniques de base et des principes élémentaires qui fondent le métier, dont certains sont approfondis tout au long du cursus de formation.

Cette formation de base est réalisée au sein de l'EFP au début de la formation par apprentissage. Elle peut être réalisée en une ou deux périodes sous forme de stage bloqué.

Le curriculum prévoit également une formation complémentaire qui comprend :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique ;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle (emploi, auto- emploi, mini projets).

La synthèse du Curriculum, présentée sous forme de tableau, organise le découpage horaire par module de formation et par période de formation, avec une répartition entre l'entreprise formatrice et l'établissement de formation.

Le volume horaire de la formation est calculé sur la base du contenu du curriculum, estimée en temps nécessaire à l'acquisition des compétences professionnelles requises, en rapport avec les durées de formation fixées par voie réglementaire.

Le temps effectif disponible pour une année de formation est estimé à 1840 heures (sur la base de la durée réglementaire de travail effectif de l'apprenti) à repartir entre les deux lieux de la formation en rapport avec la synthèse du curriculum sachant que le temps disponible est de :

- 46 semaines calendaires effectives au sein de l'entreprise (déduction faite de la période de congé annuel et des jours fériés);
- 40 semaines calendaires effectives au sein de l'établissement de formation (déduction faite des périodes de congés et des jours fériés).

La formation en entreprise formatrice et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de formation sont présentées en deux grandes parties sous forme de tableaux regroupant l'ensemble des modules avec leurs compétences, les activités professionnelles à couvrir/ à exécuter et les savoirs théoriques en matière de techniques, de technologique ainsi que les notions de base en mathématiques, physique et chimie professionnelles, liées au métier.

Le curriculum/ plan de formation de l'entreprise formatrice (4.6) est conçu de manière à répondre à trois objectifs. Il constitue :

- Un outil pédagogique pour le maître d'apprentissage destiné à planifier et organiser les activités de formation de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice :
- Un document pédagogique destiné au suivi et à l'évaluation périodique des compétences acquises par l'apprenti durant son cursus de formation au sein de l'entreprise formatrice;
- Un document de liaison entre le maître d'apprentissage et le formateur, permettant de mettre en évidence la formation pratique non réalisable au sein de l'entreprise formatrice et à prendre en charge au niveau de l'EFP par des exercices pratiques dans les ateliers.

Le chapitre 5 : décrit le processus de « Mise en œuvre du programme - Organisation pédagogique et évaluation des compétences » et donne des recommandations pour l'implantation et l'application du curriculum de formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation. Ce processus constitue la trame de fond pour l'adaptation du cadre réglementaire en vue d'une généralisation de cette nouvelle démarche.

2.3. Processus d'acquisition des compétences professionnelles

L'acquisition des compétences professionnelles durant la formation par apprentissage se fait par alternance, entre la formation pratique en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de la formation professionnelle (EFP).

La formation en entreprise consiste en l'exécution répétée et progressive des différentes activités, subdivisées en tâches ou opérations, liées à l'exercice du métier. Elle se fait en milieu professionnel sous la responsabilité du maître d'apprentissage qui procède à des démonstrations accompagnées d'explications et veille à la réalisation des différentes phases de l'apprentissage.

Le maître d'apprentissage est un ouvrier ou cadre qualifié ou spécialisé en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Par sa formation dans l'entreprise, l'apprenti est familiarisé aux réalités professionnelles, notamment en matière de communication avec le client, ses besoins et ses réactions (satisfait, non satisfait), le processus de fabrication, les coûts, la performance et la rentabilité de l'entreprise. Cette familiarisation lui permet d'adapter sa prestation et d'améliorer son produit final, de la commande à la livraison du produit.

La formation théorique et technologique complémentaire au sein de l'EFP a pour objet d'assurer à l'apprenti l'acquisition des savoirs, savoirs- faire et savoirs- être nécessaires à l'exercice du métier. Elle est organisée sous forme de cours théoriques et d'exercices et/ou de travaux pratiques.

La FTTC est dispensée par des formateurs de la formation professionnelle ou par des personnes qualifiées, jugées compétentes en la matière par l'établissement de la formation professionnelle.

2.4. Documents pédagogiques

Les principaux documents pédagogiques utilisés pour assurer la formation par apprentissage sont :

- Le présent programme de formation par apprentissage ;
- Les contenus des cours et exercices préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage;
- Le plan de formation de l'apprenti au niveau de l'entreprise ;
- Le livret d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche);
- Les instruments d'évaluation périodique et d'examen de fin d'apprentissage

3. Profil du métier (spécialité)

3.1. Identification du métier (spécialité)

Dénomination de la spécialité	Cariste
Code spécialité	MME1202
Branche professionnelle	Mécanique moteurs engins
Durée de la formation	12 mois (2 semestres)
Niveau d'accès	4 ^{ème} Année moyenne
Niveau de qualification	II
Diplôme sanctionnant la formation	Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

3.2. Domaine d'activité/ description du métier (spécialité)

Le cariste conduit un chariot automoteur de manutention dans le cadre d'opérations de déplacement, chargement/déchargement, stockage/déstockage, approvisionnement, enlèvement de charges (marchandises, produits, matériel, ...), Peut effectuer d'autres opérations liées à l'entretien courant du chariot. En respectant les consignes de sécurité et les conditions de manutention relatives aux différents produits

3.3. Capacités professionnelles

Le cariste est chargé de:

- Sélectionner et préparer le chariot de manutention, selon les caractéristiques des produits et les conditions de déplacement,
- Déplacer, charger et décharger, gerber des marchandises et des produits
- Effectuer le rangement des produits en zones de stockage
- Livrer les charges entre les différents postes du site (chaîne de production, zone de « picking », ...)
- Procéder à l'entretien des chariots de manutention
- Appliquer les règles de l'hygiène et de la sécurité relatives au métier.

3.4. Exigences et conditions de travail du métier

■ Physique (taille, robustesse): bonne constitution physique, Avoir une bonne vue, Avoir un bon odorat, Avoir une bonne ouie et Avoir une coordination des mouvements

Lieu de travail :

- Travaille dans un dépôt ou à l'extérieur (Lieux de chargement et déchargement des camions)
- Eclairage : source naturelle ou artificielle.
- **Température** : température de travail ambiante
- L'humidité : ambiante
- Bruit et vibration : le milieu présente des bruits
- Poussière : le milieu de travail contient des poussières

3.5. Risques professionnels:

- Déplacement sur le marchepied
- Chute en descendant du chariot, glissade sur huile, Chute de hauteur (des échelles) et lors du gerbage
- Risque de collision avec autres : accident de circulation (chariot)
- Renversement de chariot.
- Travail aux intempéries : chaleur froid vent givre pluie (conditions
- atmosphériques
- Travail en chambre froide (pour les produits frais ou surgelés)
- Contraintes posturales à la conduite : rotation du tronc et de la tête, en fonction de la conduite frontale (un chariot à conduite frontale se conduit en marche arrière) ou latérale ; station assise ou debout selon le type de chariot.

3.6. Responsabilité du travailleur

Il est responsable : sur le travail qu'il réalise, sur le matériel et l'outillage mis à sa disposition ainsi que la qualité du travail fourni.

3.7. Evolution dans la carrière : Selon la réglementation, en vigueur

4. Curriculum du métier (spécialité)

La notion de curriculum utilisée ici, implique un processus dynamique de formation dans le sens d'un programme de formation de type ouvert, permettant une adaptation aux réalités du terrain et aux évolutions techniques et technologiques à introduire par les formateurs et les maîtres d'apprentissage.

Le curriculum est présenté sous forme de modules visant des compétences à acquérir.

La notion de module n'est pas comprise dans le sens de la formation modulaire dans sa forme classique. Il s'agit d'une structuration du curriculum en modules qui sont liés entre eux par une logique pédagogique sans cloisonnement. Toutefois, ils ne s'inscrivent pas dans un ordre chronologique obligatoire, nécessitant le commencement d'un module à la fin du précédent. Cette structuration donne une flexibilité dans l'organisation de la formation et permet une adaptation avec la programmation des activités de l'entreprise formatrice.

4.1. Objectif principal du Curriculum du métier (spécialité)

L'objectif principal du Curriculum vise à donner à l'apprenti une formation de qualité lui permettant de réaliser correctement les activités et les tâches inhérentes à son métier avec des performances acceptables au seuil de son entrée sur le marché du travail.

Cet objectif est réalisé à travers une organisation moderne du cursus de l'apprenti sur la base d'une démarche rationnelle, cohérente et flexible impliquant les principaux intervenants dans sa formation. Cette démarche est concrétisée par l'élaboration et la mise en œuvre du curriculum selon les mêmes principes et vise à développer :

- ➤ Les compétences de base liées au métier permettant une intégration facilitée de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice avec un minimum des compétences professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation au début de sa formation :
- Les compétences techniques du métier permettant une maîtrise de la technicité nécessaire à l'exécution correcte des activités et des tâches professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation et dans l'entreprise formatrice :
- ➤ Les compétences complémentaires favorisant une insertion facilitée de l'apprenti dans la vie active et un élargissement de ses capacités liées à une meilleure connaissance de l'entreprise et de son environnement. Elles comportent également une initiation à l'utilisation de l'outil informatique, devenue une nécessité à tout métier au plan de la gestion et du suivi des évolutions techniques et technologiques.

Par ailleurs, le curriculum comporte dans les différents modules, en tant que partie intégrante de la formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation, le développement des compétences clés visant les qualités comportementales ainsi que les compétences environnementales lui permettant une maîtrise optimale de son métier et un comportement citoyen.

Parmi ces qualités et compétences, il est indiqué notamment :

- L'esprit d'entreprise et l'approche client ;
- Le souci de la qualité du travail ;
- La capacité de planification et d'organisation de son travail, ainsi que de contrôle et d'évaluation des activités et des tâches réalisées;
- L'esprit d'initiative et de responsabilité ;

- L'aptitude au travail en équipe ;
- La protection de l'environnement en milieu professionnel par l'application des règles d'hygiène et de sécurité du travail inhérentes à tout métier et la préservation du milieu naturel;
- L'aptitude aux changements et à la flexibilité avec une adaptation rapide et des attitudes positives à l'égard des changements professionnel, technique et technologique générés par des situations nouvelles dans son métier et son environnement;
- La responsabilité sociale, etc.

4.2. Champs d'activité et leurs compétences professionnelles

Les champs d'activités du métier cariste sont définis comme suit :

Champ d'activité 01 :	Formation de base
Champ d'activité 02 :	Conduite des chariots
Champ d'activité 03 :	Contrôle et l'entretien des chariots
Champ d'activité 04 :	Formation complémentaire

Les compétences professionnelles par champs d'activité se présentent comme suit :

Champ d'activité 01 : Formation de base

- Se situer au regard du métier et de la démarche de la formation.
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité relatives au métier

Champ d'activité 02 : Conduite des chariots

- Sélectionner et préparer les chariots de manutention le plus adapté
- Effectuer les différentes manouvres des chariots de manutention.

Champ d'activité 03 : Contrôle et l'entretien des chariots

- Effectuer le contrôle des chariots.
- Effectuer la vidange, graissage et nettoyage des chariots

Champ d'activité 04 : Formation complémentaire

- Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial
- S'initier à l'utilisation de l'outil informatique
- S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle

4.3. Synthèse du curriculum

Découpage horaire global de la formation entre les cours théoriques et pratiques en établissement de la formation professionnelle et en entreprise formatrice :

Nombre de modules : 09

Durée de la formation : 1840h Volume horaire total : 1840h

	Durée et lieux d			de formation	
N° du module	Titre du module	E.F.P		Futuanulas	Tatal
module		Théorie	Pratique	Entreprise	Total
01	Se situer au regard du métier et de la démarche de la formation	30	20	0	50
02	Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité relatives au métier	30	30	0	60
03	Sélectionner et préparer les chariots	30	20	300	350
04	Effectuer les différentes manouvres des chariots de manutention	40	20	400	460
05	Effectuer le contrôle des chariots.	30	20	300	350
06	Effectuer la vidange, graissage et nettoyage des chariots	30	20	400	450
07	Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entrepris et l'esprit entrepreneurial	20	20	0	40
08	S'initier à l'utilisation de l'outil informatique	20	20	0	40
09	S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle	20	20	0	40
Total en Heures de Formation 250 190 1400					

Total EFP	23%	440h
Total entreprise	77%	1400h
Total formation	100%	1840h

4.4 Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation

Total					
Module	Total module	EFP	Entreprise		
Module 1	50	50	0		
Module 2	60	60	0		
Module 3	350	50	300		
Module 4	460	60	400		
Module 5	350	50	300		
Module 6	450	50	400		
Module 7	40	40	00		
Module 8	40	40	00		
Module 9	40	40	00		
Grand Total	1840	440	1400		

1 ^{er} semestre			
EFP	Total		
50	0	50	
60	0	60	
30	160	190	
50	170	220	
40	170	210	
20	170	190	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
250	670	920	

2 ^{ème} semestre				
EFP	Total			
0	0	0		
0	0	0		
20	140	160		
10	230	240		
10	130	140		
30	230	260		
40	00	40		
40	00	40		
40	00	40		
190	730	920		

4.5. Curriculum de l'Etablissement de formation

CHAMP D'ACTIVITE 1 FORMATION DE BASE

MODULE: 1	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation

Durée	de la formation	Théorie 30h Pratique	20h		
N°	Sous compétences professionnelles	s compétences Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques nécessaires Mathématique, Physique, Chimie		
		exécuter	Techniques / technologie	professionnelle, Autres	
1.1	Identifier le métier et ses débouchés	 Avoir un entretien avec un Conseiller à l'orientation et / ou un formateur de la spécialité Connaître l'organisation et le fonctionnement l'établissement de formation Visiter un atelier de la spécialité Connaître les tâches essentielles du métier, les conditions de travail et l'environnement Avoir un aperçu sur les possibilités d'insertion professionnelle 	 Informations générales sur le métier et son histoire Présentation du profil professionnel du métier Informations sur l'établissement de formation et présentation de son organisation Présentation de la filière du métier et de la branche professionnelle Présentation les voies potentielles pour un futur emploi, 		
1.2	Connaître le parcours de formation	 Connaître les différentes étapes de la formation par apprentissage et son organisation Identifier les parties principales du programme de formation et sa durée Identifier les principaux intervenants dans le déroulement de la formation 	 Informations générales sur le déroulement de la formation Présentation des champs d'activités et des compétences professionnelles Rappeler le rôle et les missions du formateur et du maître d'apprentissage 		

MODULE: 2 Appliquer Les règles d'hygiène et sécurité relatives au métier

Durée de la formation Théorie 30 h Pratique 30 h

	Sous compétonos	Activitée professionnelles à couvrir / à	Savoirs théorique	es nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.1	Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel	 Identifier les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques au métier Déterminer et mettre en œuvre les moyens et les mesures d'hygiène et de sécurité au travail Définir et appliquer les règles d'hygiène corporelle et vestimentaire liés au métier 	 Notions élémentaires d'hygiène et de sécurité au travail Définition des règles d'hygiène et de sécurité dans un magasin Recommandations relatives à l'hygiène et la sécurité dans un magasin Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité 	
2.2	Identifier les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés au métier et les moyens de leur prévention	 Déterminer les risques généraux d'accidents et maladies professionnelles liés au métier et leurs causes principales Identifier les risques et maladies professionnelles liés à l'exécution des activités professionnelles et à l'utilisation : des outils et des machines, des matières premières et des produits nocifs du courant électrique Définir les moyens de protection individuelle (tenue de travail, masque et chaussures de sécurité) 	 Présentation des principales causes et circonstances d'accidents et les moyens de leur prévention Règles générales pour la protection des biens et des personnes Les principaux moyens d'intervention et leur utilisation Actions à accomplir ou comportements à adopter en présence d'accident ou d'incendie Plan et procédures d'évacuation 	

2.3	Définir et appliquer les mesures et les moyens de protection individuelle et collective	 Définir les moyens et les mesures protection collective (organisation de travail, rangement, Aération, ventilation, plan d'évacuation et issues de secours) Connaître et appliquer les mesures de lutte contre l'incendie (emplacement et utilisation des extincteurs, plan d'évacuation et issues de secours) Utiliser les moyens de protection individuelle et respecter le règlement intérieur Appliquer les mesures protection collective 	Présentation des principales causes et circonstances de maladies professionnelles et les moyens de leur prévention	
2.4	Déterminer la conduite à tenir en cas d'accident et effectuer les premiers soins	 Lancer une alerte en cas d'accident Identifier les règles élémentaires de premiers secours et d'assistance aux accidentés Prendre toutes les précautions nécessaires avant d'intervenir Porter les premiers secours et soins préventifs et avertir le Responsable hiérarchique et/ ou le Responsable de la sécurité 	 Programme de formation de sauveteur secouriste de travail (SST) Notions de premiers secours et assistance aux accidentés en cas de: Brûlures Blessures Hémorragies Chocs électriques Intoxications (inhalation) 	•

2.5	Déterminer les risques du métier sur l'environnement et prendre les mesures pour sa protection	•	Identifier les effets nocifs portant atteinte à l'environnement (Aspects généraux) Déterminer les éléments à risques sur l'environnement provenant des activités du métier Identifier les mesures de prévention des effets et des risques sur l'environnement Appliquer les mesures de lutte contre les effets et les risques sur l'environnement et les différentes pollutions Utiliser les différents moyens et techniques de lutte contre la pollution	•	Généralités sur l'environnement : Les composants environnementaux (homme, eau, air, sol, faune, flore) Définition générale de la pollution et des risques majeurs sur l'environnement Programme national pour la protection de l'environnement	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Essence Graisse Gas-oil Huiles Les produits de nettoyage Des chiffons Poussière Bruits et vibrations Batterie
-----	--	---	---	---	--	---	---

CHAMP D'ACTIVITE 2

Conduite des chariots

MODULE: 03 Sélectionner et préparer les chariots de manutention le plus adapté

Durée de la formation Théorie 30h Pratique 20h

N°			Savoirs théorique	es nécessaires
	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
3.1	Sélectionner les chariots de manutention,	 Identifier les moyens de manutention stationnaires et mobiles. Sélectionner et classer les chariots de manutention, selon les caractéristiques des produits et les conditions de déplacement classer les chariots de manutention, selon les caractéristiques des produits et les conditions de déplacement 	Technologie des chariots : éléments constitutifs, catégories et spécificités, dispositifs de sécurité, motorisation. circuit hydraulique. Les capacités des chariots Types des chariots :(transpalette manuel, transpalette électrique, chariot élévateur thermique et électrique, retrack).le gerbeur)	
3.2	Préparer les chariots selon les caractéristiques des produits et les conditions de déplacement	 Equipements porte charge : Monter sur le tablier les Bras de fourche, Monter sur le tablier les Eperon, Monter sur le tablier les pince à futs, Monter sur le tablier les fourches télescopiques 	Equipements porte charge : Bras de fourche, Eperon, pince à futs, fourche télescopique	

MODULE: 04 Effectuer les différentes manouvres des chariots de manutention

(4.6m.)

Durée de la formation Théorie 40h Pratique 20h Savoirs théoriques nécessaires Sous compétences Activités professionnelles à exécuter Mathématique, Physique, Chimie Techniques / technologie professionnelles professionnelle, Autres Déplacer, charger et Comprendre et appliquer les instructions -Capacité des chariots 4.1 décharger, gerber d'utilisation. -distinguer les différents types d'unités de Cinématique d'un corps solide des marchandises et Conduire les chariots de manutention simples transport et appliquer leurs - mouvement rectiligne. caractéristiques dans l'aide apportée lors calcul des paramètres cinématiques des produits (transpalette, transpalette électrique, bande transporteuse,...) de l'exécution de certaines manœuvres. - mouvement circulaire : Conduire les chariots de manutention : calcul des paramètres cinématiques Conduite en marche AV et AR Conduite à vide et en charge Prise et dépose de charges palettisées au sol Chargement et déchargement de camion par l'arrière • Circuler et s'arrêter sur un plan incliné en Chargement latéral de camion Gerbage et dégerbage en palettier Gerbage et dégerbage en pile Chargement et déchargement d'un véhicule. Manutention de différents types de charge Effectuer le Comprendre et appliquer les instructions les opérations de stockage et Définition d'une force 4.2 rangement des d'utilisation. déstockage: Notions de frottement produits en zones de Identifier les différents types de stockage Stocker les marchandises Force centrifuge Situer les différentes aires de stockage Stockage et déstockage en palettier - Moment d'une force stockage dans le plan général du magasin (4.6m.)) - Somme des forces « dépôts ». Equilibre d'un corps en mouvement. Réaliser les opérations de stockage et centre de gravité. - Energie déstockage Stocker les marchandises selon le plan - Puissance -Travail- Chute libre prévu. Stockage et déstockage en palettier

CHAMP D'ACTIVITE 2

Contrôle et l'entretien des chariots

t-	
MODULE: 05	Effectuer le contrôle des chariots.

Durée de la formation Théorie 30h Pratique 20h

N°			Savoirs théorique	s nécessaires
	Sous compétences Activités professionnelles à exécuter professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
5.1	Effectuer les contrôles avant de démarrer le chariot élévateur	cariste doit contrôler: I'état général et la propreté des organes du chariot élévateur, I'absence d'objets déposés sur la carrosserie ou le plancher, Ia présence de l'extincteur obligatoire, I'absence de flaque autour du chariot indiquant une fuite, cariste doit contrôler: Ies niveaux (carburant, lubrifiant, refroidissement) des chariots thermiques, Ia charge des batteries et l'état des connexions (bouchons en place, batteries fixées et capot protecteur en place) des chariots électriques, cariste doit contrôler: I'état du mât de levée (boulons, flexibles hydrauliques, chaînes), I'état des fourches et du tablier, I'état des bandages et pneumatiques et la pression éventuelle, Ie fonctionnement des avertisseurs sonores (klaxon et recul), des feux (recul, clignotants, gyrophare) et des voyants au tableau de bord.	 Technique de contrôle les organes du chariot élévateur, la carrosserie ou le plancher, les niveaux (carburant, lubrifiant, refroidissement) des chariots thermiques, la charge des batteries (bouchons en place, batteries fixées et capot protecteur en place) des chariots électriques, mât de levée (boulons, flexibles hydrauliques, chaînes), fourches et du tablier, pneumatiques et la pression avertisseurs sonores (klaxon et recul), des feux (recul, clignotants, gyrophare) et des voyants au tableau de bord. 	

5.2	Effectuer les contrôles	la cariste doit constamment vérifier :	• Technique de contrôle	
	avant utilisation			
	pendant la conduite,	• l'état de la ceinture de sécurité,	 ceinture de sécurité, 	
		La la conferencia de la factoria de la factoria		
		• le bon fonctionnement automatique des freins	• freins (frein de sécurité, frein de	
		(frein de sécurité, frein de stationnement, pédale de frein),	stationnement, pédale de frein0.	
		pedale de l'elli),	convertisseur et hydrostatique,	
		• la progressivité de l'embrayage (convertisseur	o conventioscal of hydrostatique,	
		et hydrostatique),	• organes du mât (levée et descente	
			totales, inclinaison avant et arrière),	
		la cariste doit constamment vérifier :		
		I'absence de jeu dans la direction,	le fonctionnement de tous les	
		•le fonctionnement de tous les organes du mât	indicateurs au tableau de bord	
		(levée et descente totales, inclinaison avant et		
		arrière),		
		,,		
		• l'absence de bruit anormal et de fuites pendant		
		le fonctionnement,		
		• le fonctionnement de tous les indicateurs au		
		tableau de bord.		

MODULE: 06 Effectuer la vidange, graissage et nettoyage des chariots

Durée de la formation Théorie 30h Pratique 20h

N°			Savoirs théoriques nécessaires		
	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle,Autres	
6.1	Vidanger et remplacer les d'huiles	Sélectionner les huiles Vidange de l'huile du réducteur Vidanger ou purger le liquide des freins Vidanger et remplacer les d'huiles moteur « chariot moteur thermique » Vidanger l'huile hydraulique Remplir les huiles « chariot moteur thermique » Remplir le réservoir de l'huile avec du liquide pour freins	 Caractéristiques des huiles utilisées et quantités nécessaires Technique Nettoyage Filtres a l'huile, filtre a air, filtres a carburant Influence de l'encrassement des filtres Les étapes du vidanger et remplissage des d'huiles Outillage et équipements du vidange et remplissage 	Pression atmosphérique Pression hydrostatique	
6.2	Effectuer le graissage et nettoyage des chariots	 Sélectionner les graisses Graisser les roues de chargement Nettoyer les bornes du batterier et les lubrifier avec de la graisse Lubrifier les surfaces latérales de coulissement du mât Lubrifier les parties dotées de Graisseur Effectuer les nettoyages du chariot Nettoyer le circuit hydraulique Nettoyer et changer les filtres Nettoyer équipements porte-charge Nettoyer les pneus 	 Tableau de graissage et de lubrification Propriétés des lubrifiants Moyens de graissage et de lubrification, outillage Outillage et instruments niveau de l'huile dans le réducteur les supports et les fixations Roues niveau du liquide des freins les tubes du frein, les raccordements le niveau de l'huile système hydraulique l'étanchéité et la fixation des vérins hydrauliques 		

CHAMP D'ACTIVITE 04

FORMATION COMPLEMENTAIRE

Durée de la formation Théorie 20 h Pratique 20 h

	Sous compétences		Savoirs théorique	s nécessaires
N°	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir/à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
7.1	Identifier les différentes organisations et fonctions essentielles de l'entreprise et les tâches y afférentes	 Identifier les différentes organisations de l'entreprise : Types d'entreprise Structures hiérarchiques Structures fonctionnelles Identifier les fonctions essentielles : La fonction gestion et ses tâches essentielles La fonction financière et ses tâches principales La fonction production La fonction commerciale 	 Les statuts d'entreprise (EPE, SPA, SARL, EURL, etc.) La composante d'une entreprise (organigramme, ressource humaine, équipements) Bilan financier, rendement Règlement intérieur d'une entreprise 	
7.2	Identifier les notions de base de l'offre et la demande, de la rentabilité et de la facturation	 Identifier les notions de base sur les coûts de revient, le rendement d'une main d'œuvre qualifiée (temps unitaire) Définir les principes et la fonction de régulation du marché sur le coût des biens et services proposés Rédiger et établir une facture et les démarches de recouvrement 	 Cheminement de base sur le calcul du rendement d'une main d'œuvre (Taux horaire) Barème des prix en vigueur relatif aux prestations de service 	

7.3	Développer les notions de base d'une approche entrepreneurial	 Comprendre le fait d'orienter un projet vers les besoins du client et les opportunités du marché Identifier les avantages et l'intérêt de proposer des produits nouveaux Distinguer les différentes fonctions et leur interaction en matière de produit, de prix, de marché et de promotion 	 Développer les notions et principes de satisfaction des besoins du Client Expliquer les avantages des produits novateurs Présenter les principes de base de la liaison : Produit - Prix et Promotion
7.4	Développer les principes de base pour une auto évaluation de ses capacités professionnelles	 Identifier les exigences de la fonction « entreprenariat » Définir les compétences essentielles de cette fonction telles que l'expérience professionnelle approfondie et la maîtrise du métier Mesurer ses capacités professionnelles et personnelles pour mener à bien un projet Définir les atouts nécessaires à un Entrepreneur pour réussir son projet 	 Présenter les règles élémentaires pour monter et réaliser un projet qui réussi Présenter les atouts et les motivations nécessaires à un Promoteur de projet
7.5	Identifier les règles de gestion de la matière première et de la pièce de rechange	 Définir les différents composants S'informer sur les techniques de gestion Identifier les outils de gestion S'informer sur les procédures d'entrée et de sortie des produits du magasin Définir les techniques de rangement et d'entreposage sur différents types de support et de rayonnage 	 Présenter les différents modèles d'outils de gestion: Fiche d'inventaire Bon d'entrée Bon de sortie Bon de commande Bon de livraison Démontrer les techniques d'approvisionnement du magasin Présenter les différents modèles de support et rayonnage de rangement

MODULE N° 8

S'initier à l'utilisation de l'outil informatique

Durée de la formation

Théorie 20 h

Pratique 20h

	Sous compétences		Savoirs théoriques nécessaires		ies nécessaires
N°	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
8.1	Identifier les éléments composant un poste de travail informatique et assurer leur connexion	 Déterminer la composition d'un poste de travail informatique Définir la fonction de chaque élément du poste de travail informatique Déterminer l'interaction des différents éléments Installer et connecter les unités d'entrée Installer et connecter les unités de sortie Assurer la protection et la sécurité de l'installation 	•	Notions de base de l'informatique et principales définitions Présentation des éléments composant le poste de travail informatique : l'écran, le clavier, la souris, l'unité centrale (Boîtier d'alimentation, lecteur CD Rom, lecteur de disquettes, le disque dur, la carte mère, le micro processeur, la rame, la carte vidéo, la carte son et la carte réseau), l'imprimante, l'onduleur, le modem, la Web Cam, le scanner, etc. Directives et précautions de raccordement des différents éléments	Identifier les éléments composant un poste de travail informatique et assurer leur connexion
8.2	Exploiter un micro- ordinateur (Système d'exploitation Windows)	 Déterminer les éléments de l'interface Windows Utiliser correctement les principales fonctions du Système d'exploitation Windows Exploiter le système Windows 	•	Présenter l'environnement Windows, Bureau et fenêtres : Poste de travail, Corbeille, Menu Démarrer, Les fichiers et les dossiers : Créer, Nommer, Rechercher, Copier, Déplacer et supprimer.	Rappel : fonctions du Système d'exploitation Windows

	Saus samnátanasa		Savoirs théoriques nécessaires
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
8.3	Utiliser un logiciel de traitement de texte et tableaux (Microsoft Word)	 Identifier le Microsoft Word et ses barres de menu Traiter le texte Dessiner un tableau 	 Définition d'un traitement de texte : la saisie, la mise en forme, la correction d'orthographe et de grammaire, L'impression : la mise en page, l'aperçu avant impression Les tableaux : Création, lignes et colonnes (insertion et ajout)
8.4	Utiliser un logiciel de calcul (Microsoft Excel)	 Identifier le Microsoft Excel et ses barres de menu Créer des classeurs Elaborer des graphes 	 Définition d'un tableur Les classeurs : les feuilles de calcul et les cellules Insertion : lignes, colonnes, formules de calcul et fonction Représentation graphique : Histogramme, secteur, courbe, etc.

MODULE : 9 S'informer sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle

Durée de la formation

Théorie 20 h

Pratique 20 h

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques nécessaires			
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres		
9.1	Elaborer un Curriculum vitæ (CV)	 S'informer sur les avantages d'un CV bien élaboré et de son utilisation Identifier la structure et le rôle d'un Curriculum vitæ (CV) Décrire les composantes avec précisions : Identité, cursus et profil de formation, expérience professionnelle, qualités personnelles, etc. 	 Modèle de rédaction d'un curriculum vitae Les principes directeurs et les avantages de l'utilisation d'un CV 			
9.2	Rédiger une lettre de motivation (demande d'emploi)	 Identifier la structure d'une demande d'emploi (expéditeur, destinataire, l'objet, la date) Définir les éléments pertinents de la demande d'emploi : références de formation, expériences, présentation, âge, etc. Formuler et personnaliser la demande d'emploi par la volonté d'obtenir l'emploi, la disponibilité, la loyauté et l'engagement 	 Modèle de rédaction de la demande d'emploi Appliquer les techniques de communication 			

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriqu	es nécessaires
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
9.3	Préparer et réaliser un entretien d'embauche	 Saisir l'importance de se préparer à un entretien d'embauche Manifester son intérêt pour l'emploi et faire preuve de courtoisie au moment de l'entrevue Distinguer les différents types d'entrevue, en tenant compte de leurs atouts Rechercher des informations sur : l'entreprise : sa place et son importance sur le marché, ses produits, ses perspectives le futur métier envisagé : ses exigences et les conditions de son exercice 	Application des simulations	
9.4	Identifier les techniques de recherche d'emploi et les démarches pour l'auto emploi	 Identifier les structures du Service public chargé de l'emploi Identifier les formalités d'inscription comme demandeur d'emploi Rechercher les informations sur les entreprises et leurs besoins en main d'œuvre qualifiée Rechercher les informations sur le dispositif d'aide à l'emploi mis en place par l'Etat 	 Présentation du Service public chargé de l'emploi : localisation et missions (ANEM – ALEM, la commune, etc.) Informations sur le tissu économique de la région et de la localité Présentation du dispositif d'aide à l'emploi mis en place par l'Etat : DIPJ – ANSEJ – ANGEM etc. 	

4.6. Curriculum et plan de formation de l'entreprise formatrice

CHAMP D'ACTIVITE 2

Conduite des chariots

MODULE: 03

Sélectionner et préparer les chariots

Durée de formation

300h

N°	Sous Compétences	Activités professionnelles à exécuter	X= o	Réalisé et à confirmer par X= oui, réalisable dans l'entreprise.			•				ppréciation de l'apprenti				
	professionnelles à acquérir		X	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6				
3.1	Sélectionner les chariots de manutention,	 Identifier les moyens de manutention stationnaires et mobiles. Sélectionner et classer les chariots de manutention, selon les caractéristiques des produits et les conditions de déplacement classer les chariots de manutention, selon les caractéristiques des produits et les conditions de déplacement 													
3.2	Préparer les chariots selon les caractéristiques des produits et les conditions de déplacement	 Equipements porte charge : Monter sur le tablier les Bras de fourche, Monter sur le tablier les Eperon, Monter sur le tablier les pinces à futs, Monter sur le tablier les fourches télescopiques 													

MODULE:04

Effectuer les différentes manouvres des chariots de manutention

Durée de formation :

400h

N°	Sous Compétences	Activités professionnelles à exécuter	Réalisé et à confirmer par X= oui, réalisable dans l'entreprise.					Appréciation de l'apprenti							
	professionnelles à acquérir		X	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6				
4.1	Déplacer, charger et décharger, gerber des marchandises et des produits	Comprendre et appliquer les instructions d'utilisation. Conduire les chariots de manutention simples (transpalette, transpalette électrique, bande transporteuse,) Conduire les chariots de manutention : - Conduite en marche AV et AR - Conduite à vide et en charge - Prise et dépose de charges palettisées au sol - Chargement et déchargement de camion par l'arrière - Circuler et s'arrêter sur un plan incliné en charge - Chargement latéral de camion - Gerbage et dégerbage en palettier - Gerbage et dégerbage en pile - Chargement et déchargement d'un véhicule. - Manutention de différents types de charges													

N°	Sous Compétences	Activités professionnelles à exécuter	Réalisé et à confirmer par X= oui, réalisable dans l'entreprise.			,	9				
	professionnelles à acquérir			Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
4.2	Effectuer le rangement des produits en zones	 Comprendre et appliquer les instructions d'utilisation. 									
	de stockage	 Identifier les différents types de stockage 									
		 Stocker les marchandises selon le plan prévu. 									
		 Stockage et déstockage en palettier (4.6 m.) 									
		 Situer les différentes aires de stockage dans le plan général du magasin. 									

Contrôle et l'entretien des chariots

MODULE : 05 Effectuer le contrôle des chariots

Durée de formation 300h

N°	Sous Compétences	Compétences Activités professionnelles à exécuter rofessionnelles à acquérir	Réalisé et à confirmer par X= oui, réalisable dans l'entreprise.			,	Appréciation de l'apprenti							
	professionnelles à acquérir		X	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6			
5.1	Effectuer les contrôles avant de démarrer le	cariste doit contrôler : • l'état général et la propreté des organes du chariot élévateur,												
	chariot élévateur	 l'absence d'objets déposés sur la carrosserie ou le plancher, 												
		•la présence de l'extincteur obligatoire,												
		I'absence de flaque autour du chariot indiquant une fuite,												
		• les niveaux (carburant, lubrifiant, refroidissement) des chariots thermiques,												
		 la charge des batteries et l'état des connexions (bouchons en place, batteries fixées et capot protecteur en place) des chariots électriques, 												
		 l'état du mât de levée (boulons, flexibles hydrauliques, chaînes), 												
		• l'état des fourches et du tablier,												
		I'état des bandages et pneumatiques et la pression éventuelle,												
		le fonctionnement des avertisseurs sonores (klaxon et recul), des feux (recul, clignotants, gyrophare) et des voyants au tableau de bord.												

5.2	Effectuer les contrôles avant utilisation pendant la conduite,	la cariste doit constamment vérifier : • l'état de la ceinture de sécurité, • le bon fonctionnement automatique des freins (frein de sécurité, frein de stationnement, pédale de frein), • la progressivité de l'embrayage (convertisseur et hydrostatique),				
		la cariste doit constamment vérifier: • l'absence de jeu dans la direction, • le fonctionnement de tous les organes du mât (levée et descente totales, inclinaison avant et arrière), • l'absence de bruit anormal et de fuites pendant le fonctionnement, • le fonctionnement de tous les indicateurs au tableau de bord.				

MODULE:6

Effectuer la vidange, graissage et nettoyage des chariots

Durée de formation

400h

N°	Sous Compétences	Activités professionnelles à exécuter				1			iatio oren		9
	professionnelles à acquérir		х	Entreprise	E.F.P.	1	2	3	4	5	6
6.1	Vidanger et remplacer les d'huiles	 Sélectionner les huiles Vidange de l'huile du réducteur Vidanger ou purger le liquide des freins Vidanger et remplacer les d'huiles moteur « chariot moteur thermique » Vidanger l'huile hydraulique Remplir les huiles « chariot moteur thermique » Remplir le réservoir de l'huile avec du liquide pour freins 									
6.2	Effectuer le graissage et nettoyage des chariots	 Sélectionner les graisses Graisser les roues de chargement Nettoyer les bornes du batterier et les lubrifier avec de la graisse Lubrifier les surfaces latérales de coulissement du mât Lubrifier les parties dotées de Graisseur Effectuer les nettoyages du chariot Nettoyer le circuit hydraulique Nettoyer et changer les filtres Nettoyer équipements porte-charge Nettoyer les pneus 									

Système d'évaluation des 20/20 points

Signification	Note	Points	Appréciation
Une performance correspondant aux exigences d'une manière exceptionnelle	1	de 18 – 20	Excellent
Une performance correspondant très bien aux exigences.	2	De 15- 18	Très bien
Une performance correspondant généralement bien aux exigences	3	De 12- 15	Bien
Une performance correspondant généralement assez bien aux exigences	4	De 10- 12	Assez bien (moyen)
Une performance caractérisée par des insuffisances et qui ne répond pas aux exigences, mais qui révèle des connaissances de base permettant de corriger les insuffisances dans un délai relativement court.	5	De 6- 10	insuffisant
Une performance qui ne correspond pas aux exigences, les connaissances de base sont si incomplètes que les insuffisances ne peuvent pas être corrigées les rectifiées dans un délai relativement court.	6	De 0- 6	très insuffisant

5. Mise en œuvre du programme de formation: Organisation pédagogique et évaluation des compétences

5.1. Organisation pédagogique de la formation

Le programme de formation par apprentissage est mis en en œuvre conjointement par l'EFP et l'entreprise formatrice. Pour garantir une qualité de formation à l'apprenti, il est indispensable d'organiser les relations de travail entre le maître d'apprentissage et le formateur et d'assurer leur étroite collaboration par des rencontres régulières et permanentes.

Le programme de formation est le document de base qui définit les compétences à acquérir par l'apprenti durant son cursus de formation. Il constitue un outil pédagogique de référence pour le formateur et le maître d'apprentissage qui doivent organiser chacun dans son domaine, leur action de formation conformément à la structuration des différents modules de formation en respectant particulièrement les temps consacrés à chaque module.

L'organisation pédagogique de la formation de l'apprenti dans son volet mise en œuvre, est définie dans son ensemble par l'EFP qui coordonne le déroulement du cursus de l'apprenti.

L'EFP fixe en relation avec l'entreprise formatrice, l'emploi du temps en définissant les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

L'emploi du temps fixé est communiqué aux formateurs chargés du suivi et de la FTTC et au maître d'apprentissage ainsi qu'à l'apprenti. L'ATP chargé de l'apprentissage assure la coordination entre les différents intervenants et veille au respect de l'emploi du temps.

5.2. Organisation de la formation au sein de l'établissement de formation

Pour être efficace, la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'EFP, doit être organisée de façon méthodique dans ses différents volets depuis la rentrée en formation jusqu'à l'examen de fin d'apprentissage :

- Organisation et harmonisation des rentrées
- Constitution de groupes homogènes d'apprentis
- Affectation de formateurs de la spécialité pour les cours de la FTTC
- Désignation des salles de cours et des ateliers pour les travaux pratiques avec les équipements et la matière d'œuvre nécessaires en fonction du programme de formation
- Préparation des aides didactiques à remettre à l'apprenti
- Organisation et gestion des évaluations périodiques des compétences
- Préparation et organisation de l'examen de fin d'apprentissage.

5.2.1. Organisation des rentrées en formation par apprentissage

La rentrée en formation par apprentissage est un moment fort dans le déroulement du cursus de l'apprenti. Elle doit être organisée minutieusement de l'accueil de l'apprenti jusqu'au lancement concret de la formation.

(1) Harmonisation des rentrées :

Pour des raisons évidentes d'efficacité et de qualité de la formation ainsi que de coordination des activités pédagogiques, il est indispensable de fixer une même date de rentrée en apprentissage pour tous les apprentis d'un même groupe de façon à permettre un déroulement régulier de leur cursus de formation.

Ainsi le suivi de la formation pratique et les évaluations périodiques des compétences acquises deviennent plus aisées et faciles à programmer.

Il est recommandé d'organiser deux (02) rentrées en apprentissage par an à une date préalablement fixée (octobre et février), en rapport avec les périodes de validation des contrats d'apprentissage.

Afin d'exploiter au maximum les opportunités de formation révélées tardivement, il peut être envisagé exceptionnellement une 3^{ème} rentrée (avril) dont la date doit être fixée également au préalable.

(2) Constitution des groupes homogènes d'apprentis :

Après la validation des contrats d'apprentissage et sous la coordination de la DFEP, les EFP en collaboration avec le CAAL, doivent constituer des groupes homogènes d'apprentis ayant un même niveau d'accès et une même spécialité. Chaque groupe ne devrait pas dépasser le nombre de 25 apprentis.

En raison de la difficulté objective, liée aux effectifs réduits de certaines spécialités dans un même établissement, il est préconisé 3 cas possibles :

- Au sein d'un même établissement, il est recommandé d'organiser un groupe pour une spécialité à chaque fois que l'effectif des apprentis est suffisant ;
- Si l'effectif des apprentis est insuffisant, il est recommandé d'organiser *un groupe pour une spécialité* au niveau d'un établissement choisi en raison de son affectation pédagogique, regroupant des apprentis de deux ou plusieurs établissements organisés en zone géographique (selon la démarche « zoning »);
- Exceptionnellement, pour les apprentis en effectif très réduit, il est recommandé d'organiser un groupe pour une famille de métiers en respectant le même niveau de formation.

(3) Concertation avec l'entreprise formatrice :

Afin d'assurer une bonne coordination entre la formation pratique et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) et une prise en charge correcte de l'apprenti dans les deux lieux de formation, il est indispensable que l'EFP organise une concertation avec l'entreprise formatrice au début de la formation. L'EFP et l'entreprise formatrice doivent fixer d'un commun accord les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

5.2.2. Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)

La Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) est organisée sur la base du « Curriculum de l'Etablissement de formation » (voir 4.5.).

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est laissée à l'initiative de l'EFP qui doit déterminer un emploi du temps équilibré en tenant compte de la durée de formation exprimée en semaines pour chaque groupe d'apprentis. Cette répartition est à réaliser au début de la formation.

Cette démarche permet une organisation souple et cohérente du cursus de formation de l'apprenti. Elle permet également l'organisation de périodes de formation par le regroupement des apprentis pour une période donnée à chaque fois que nécessaire, tel que pour la formation de base, ou en fonction du contexte géographique ou de l'organisation spécifique des activités pédagogiques et de l'entreprise.

Toutefois, le volume horaire semestriel indiqué par le tableau « Découpage horaire par semestre et par module de formation » (voir 4.4.) doit être respecté de manière à assurer un déroulement cohérent du cursus de l'apprenti et faciliter les évaluations périodiques.

Autant que faire se peut le déroulement de la FTTC doit être mis en relation avec la formation pratique. Cette action peut être rendue possible avec une relation de travail étroite à développer entre le formateur et le maître d'apprentissage.

Il est rappelé que la FTTC comprend également des exercices et des travaux pratiques en ateliers au sein de l'EFP à chaque fois que le programme l'exige ou que certaines activités professionnelles ne soient pas exécutées par l'entreprise formatrice (voir 5.3).

La FTTC doit être assurée par un formateur de la spécialité, ayant le niveau souhaité et exceptionnellement par un formateur de la même branche professionnelle.

5.2.3. Formation de base au niveau de l'EFP

La méthodologie proposée préconise une formation de base à assurer à l'apprenti au début de sa formation, dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2. Elle est définie pour chaque métier/ spécialité au début du curriculum de l'établissement de formation dans le Champ N°1 « Formation de base ». Cette formation de base est destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au sein de l'entreprise formatrice.

La durée de cette formation est définie en fonction du niveau de technicité de chaque métier (spécialité) et de la complexité des activités à réaliser. Elle est assurée par l'EFP et peut être organisée sous forme de stage bloqué en une ou deux périodes selon les conditions spécifiques de chaque métier (spécialité) et/ ou de chaque région ou localité.

5.2.4. Formation complémentaire

Le curriculum prévoit une formation complémentaire destinée à renforcer les compétences professionnelles de l'apprenti par un élargissement de ses connaissances et savoirs faire. Le but de cette formation complémentaire est de donner à l'apprenti une formation aussi complète que possible facilitant son insertion dans la vie professionnelle, avec une plus large employabilité.

Cette formation complémentaire est assurée à travers des modules conçus de façon à faire acquérir à l'apprenti :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial, lui permettant de mieux comprendre l'organisation, la gestion et l'intérêt de l'entreprise où il travaille et de se s'initier à l'esprit entrepreneurial, visant l'auto emploi et le montage de petits projets ;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique lui permettant de gérer efficacement son activité professionnelle d'une part et d'élargir et d'actualiser ses connaissances techniques et technologiques par l'accès au réseau Internet d'autre part;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle à travers les techniques de recherche d'emploi par une présentation dynamique de sa candidature à occuper un emploi et une meilleure connaissance des acteurs du marché de l'emploi et de son organisation.

Compte tenu de leur spécificité, certains métiers/ spécialités intègrent l'initiation à l'utilisation de l'outil informatique au niveau du Champ d'activité N°1 « Formation de base ». De ce fait, la formation complémentaire ne reprend pas ce module pour ces métiers/ spécialités.

Enfin, d'autres métiers (spécialités) ont nécessité l'introduction d'un module technique complémentaire lié à la possibilité (éventualité) d'extension de l'activité du métier pour une gestion technique spécifique ou un élargissement des compétences professionnelles avec certaines options.

La formation complémentaire est organisée par l'EFP en collaboration avec l'entreprise. Elle peut comporter des démonstrations et des aspects pratiques, notamment par des visites d'entreprises et d'institutions en relation avec les objectifs de la formation.

5.3. Formation au sein de l'entreprise formatrice

La formation au sein de l'entreprise formatrice est organisée sur la base du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.), dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2.

Elle concerne essentiellement des aspects pratiques à travers des activités et des gestes professionnels exécutés par l'apprenti de manière répétitive et progressive en cours d'activité professionnelle. Elle doit être également renforcée par des démonstrations et explications techniques et technologiques réalisées par le maître d'apprentissage.

Cette formation constitue une partie essentielle du cursus de l'apprenti. Une attention particulière doit être accordée à son organisation, son suivi et son évaluation. Elle est encadrée par un maître d'apprentissage désigné par l'entreprise formatrice parmi les ouvriers ou cadres qualifiés ou spécialisés en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Malgré les contraintes objectives liées à la programmation des activités, l'entreprise doit faire l'effort de réaliser le plan de formation de l'apprenti le plus prés possible du contenu du programme de formation, en relation avec la FTTC.

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est fixée en relation avec les horaires de travail de l'entreprise et l'emploi du temps défini pour la FTTC. Cette répartition donne lieu à l'élaboration par l'entreprise d'un plan de formation personnalisé pour l'apprenti par référence au « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.).

5.4. Suivi et évaluation des compétences

5.4.1. Organisation du suivi de l'apprenti

Le suivi régulier de l'apprenti en milieu professionnel et au niveau de l'établissement de formation est réalisé par les formateurs de l'EFP en relation avec le maître d'apprentissage. Il fait l'objet d'un planning des visites au niveau de l'entreprise formatrice.

Le nombre de ces visites est fixé à deux visites au moins par semestre. Chaque visite donne lieu à un rapport - modèle « *fiche de visite* ». Ce rapport comprend outre les informations générales relatives à l'apprenti, le maître d'apprentissage et l'entreprise formatrice, les observations quant aux conditions de la formation, le respect du plan de formation et l'assiduité de l'apprenti.

Des réunions périodiques de coordination entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage concernés doivent être organisées à l'effet d'ajuster le cas échéant le plan de formation de l'apprenti. Ces réunions devraient permettre d'apporter des solutions aux contraintes éventuelles rencontrées en cours de formation et notamment le rapport qui doit exister entre la FTTC et la formation en entreprise. En fonction des thèmes abordés, des représentants des apprentis pourraient être associés à certaines rencontres.

Pour assurer un suivi régulier et un encadrement de qualité des apprentis, l'EFP doit mobiliser un nombre de formateurs suffisant en veillant à une juste répartition des tâches de chacun, en même temps que des moyens de leurs déplacements et de motivation.

L'organisation des réunions périodiques de coordination, requiert la même attention. Pour garantir leur efficacité, atteindre les résultats escomptés et impliquer les maîtres d'apprentissage, il est nécessaire de réunir les conditions de travail acceptables et des mesures incitatives.

Le livret d'apprentissage est un instrument pédagogique essentiel pour le suivi du cursus de formation de l'apprenti. Il est mis à la disposition de chaque apprenti par l'EFP au même titre que le contrat d'apprentissage. C'est un document personnel de l'apprenti qui porte sur toutes les activités et tâches qu'il réalise en cours de formation aussi bien en entreprise qu'au niveau de l'EFP durant toute la durée de sa formation.

Le livret d'apprentissage comporte toutes les informations observations et recommandations relatives au déroulement du cursus de l'apprenti. Il est contrôlé régulièrement par le maître d'apprentissage et le formateur chargé du suivi.

Pour donner toute son efficacité à cet instrument pédagogique, le livret d'apprentissage doit être adapté à la nouvelle méthodologie de formation professionnelle par apprentissage.

5.4.2. Evaluation périodique et les instruments pédagogiques

Les évaluations périodiques sont organisées au minimum une fois par semestre. Elles portent sur le programme dispensé au cours du semestre considéré et les compétences dont les modules sont achevés.

Selon le cas, elles consistent en des exercices écrits ou la réalisation de produits ou de prestations et sont pratiquées par le formateur pour la FTTC (au sein de l'EFP) et par le maître d'apprentissage pour la partie pratique (au sein de l'entreprise formatrice).

La notation se fait sur la base de la *grille de notation et d'évaluation* donnée à la fin du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise ». Cette grille constitue la référence pour les évaluations périodiques aussi bien pour la FTTC que pour la formation en entreprise.

La note d'évaluation globale pour le semestre inclue la FTTC et la partie entreprise. Pour chacune des deux parties, les notes sont affectées d'un coefficient en fonction du poids relatif et pour chaque compétence (ou module).

Outre, les évaluations périodiques ci-dessus évoquées, l'évaluation se fait à travers des tests ponctuels organisés à l'initiative des formateurs et des maîtres d'apprentissage qui portent des appréciations et formulent des conseils aux apprentis en cours de formation entre deux périodes d'évaluation semestrielle.

Les notes d'évaluation semestrielle peuvent, le cas échéant, être prises en compte par le jury lors des délibérations pour l'examen de fin d'apprentissage. Leur impact est laissé à l'appréciation des membres du jury et défini par voie réglementaire.

5.4.3. Examen de fin d'apprentissage

A la fin de sa formation, l'apprenti est soumis à un Examen de fin d'apprentissage (EFA). L'examen de fin d'apprentissage est une exigence de l'institution qui a pour but de prouver que le niveau de qualification prévu a été atteint et que les compétences sont acquises par rapport aux exigences d'exercice du métier.

(1) Organisation et épreuves de l'EFA :

L'examen de fin d'apprentissage est organisé sous la responsabilité de l'Etablissement de formation professionnelle en collaboration avec l'entreprise formatrice. Il porte sur les matières enseignées pendant le cursus de formation et comprend des épreuves écrites et la réalisation de produits ou de prestations, selon les thèmes de sujets retenus.

En règle générale, l'examen se déroule au sein de l'EFP. Toutefois, si les conditions de réalisation de produits ou de prestations ne sont pas réunies au sein de l'EFP, les épreuves concernant cette partie peuvent se dérouler au sein de l'entreprise formatrice sous le contrôle des formateurs de l'EFP en collaboration avec le maître d'apprentissage. Les conditions matérielles pour le déroulement de l'EFA sont réunies par l'EFP.

Les épreuves de l'EFA sont choisies sur la base des propositions de sujets d'examen formulées par les formateurs en collaboration avec les maîtres d'apprentissage. Elles doivent être présentées selon les normes techniques et des standards reconnus.

Elles ne doivent comporter aucune erreur. Elles doivent comporter le temps alloué pour la qualification visée et le débit matière. Pour la partie pratique, les épreuves doivent porter sur l'activité normale de l'apprenti à son poste de travail.

Les épreuves ainsi conçues doivent être transmises à l'institution compétente en matière d'examen pour leur validation et la sélection finale des sujets d'examen. Les sujets retenus doivent être transmis sous pli cacheté à l'EFP concerné au plus tard 15 jours avant la date prévue de l'examen pour permettre son organisation matérielle dans de bonnes conditions.

La correction des épreuves et l'attribution des notes sont faites par des formateurs et des maîtres d'apprentissage choisis préalablement, en préservant l'anonymat des candidats. Pour les épreuves pratiques (réalisation d'ouvrages à l'échelle réelle) l'évaluation et la notation est faite par au minimum par un binôme (un formateur et un maître d'apprentissage) qui peut être élargi selon le cas et le besoin à un groupe d'évaluateurs choisis en raison de leur qualification et compétence.

Les modalités de correction et d'attribution des notes sont fixées par l'administration de la formation professionnelle qui définit :

- Les coefficients par matière ;
- La note éliminatoire ;
- La note moyenne d'admission à l'examen de fin d'apprentissage ;
- Les conditions de prolongation de formation.

Les critères ainsi définis sont portés à la connaissance de l'apprenti à évaluer.

(2) Le Jury d'examen

Le jury d'examen est composé de formateurs et de maîtres d'apprentissage, de professionnels et de pédagogues. Il est présidé par le Directeur de l'EFP qui assure son secrétariat technique.

Il est fortement recommandé de faire participer des représentants des opérateurs économiques du métier (spécialité), des chambres consulaires et d'unions professionnelles de la branche au jury d'examen et les impliquer particulièrement dans ce processus d'évaluation des apprentis.

Le jury d'examen veille au respect des procédures en matière de :

- Ouverture des plis :
- Surveillance et de bon déroulement de l'examen ;
- Vérification des conditions matérielles de l'examen ;
- Respect des modalités de correction des épreuves.

Le jury délibère sur les résultats obtenus par les candidats et élabore le procès verbal de l'examen qui mentionne les candidats :

- Reçus avec ou sans mention ;
- Repêchés (rachats);
- Echecs avec ou sans possibilités de repasser l'examen ;
- Les prolongations de la formation.

Sur la base des résultats proclamés, l'administration de la formation professionnelle délivre les diplômes aux candidats reçus.

Ces dispositions sont précisées par l'administration de la formation professionnelle par voie réglementaire.